



TAXE D'APPRENTISSAGE 2019



Collège Pierre et Marie Curie
49, rue du Lèvre d'Or
28100 Dreux

ANNONCE DE VERSEMENT TAXE D'APPRENTISSAGE 2019

Au bénéfice du Collège Pierre et Marie Curie à Dreux

Base de calcul : salaire année 2018

Raison sociale de l'entreprise :

N° SIRET-Code APE/NAF :

Activité :

Adresse :

Code Postal: Ville :

Nom et Prénom du responsable taxe d'apprentissage :

Fonction :

Téléphone : Fax:

E-mail :

Cachet de l'entreprise

Montant total du versement : € Au titre du Hors – Quota catégorie A

Vous devez impérativement effectuer votre versement par l'intermédiaire d'un Organisme Collecteur répartiteur de la Taxe d'Apprentissage (OCTA)

Nom et adresse de l'organisme collecteur :

.....

.....

.....

TAXE D'APPRENTISSAGE 2019



Collège Pierre et Marie Curie
49, rue du Lièvre d'Or
28100 Dreux

Pour nous permettre de mieux suivre ce dossier, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner ce document dûment complété avant le 28 février 2018 à l'attention de :

Madame RIDJALI, Gestionnaire du Collège Pierre et Marie Curie
Téléphone : 02.37.63.06.00 / Mail : Asmahane.Ridjali@ac-orleans-tours.fr

Comment verser votre taxe d'apprentissage ?

1. Choisir votre OCTA

Le versement s'effectue obligatoirement par l'intermédiaire d'un Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage (OCTA) agréé de votre choix. Par exemple Chambre de Commerce et d'Industrie de région ou département.

2. Les habilitations du collège Pierre et Marie Curie

Le Collège Pierre et Marie Curie est habilité à recevoir la taxe d'apprentissage sur les formations professionnelles et professionnalisantes (Hors Quota)

3. VOTRE VERSEMENT

- Contacter votre OCTA afin qu'il vous indique la procédure de versement
- Envoyer votre « Annonce de Versement » à l'adresse ci-dessous :

Collège Pierre et Marie Curie
49, rue du Lièvre d'Or
28100 Dreux